Récit d'une démarche officieuse du général Billot

Du *Siècle*: Le 28 septembre, à 10 heures 1/2 du matin, M. Martini, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, se présente chez M. Hadamard, 53, rue de Châteaudun. M. Mathieu Dreyfus se trouvait chez M. Hadamard. M. Martini se présente en lui disant :

Je suis l'ami de M. le général Billot et je viens de la part, à titre officieux, non officiel. M. le général Billot est un homme bon, juste, loyal. Il n'a jamais été mêlé ni de près ni de loin au procès de votre frère.

Il veut donc agir en toute indépendance. Il m'a prié de vous demander quelle est la manière dont disposent les sénateurs qui l'avaient entretenu de l'affaire du capitaine Dreyfus.

Mon ami le général Billot est appelé à prendre position dans cette affaire. Il désire ardemment connaître ces éléments pour s'orienter. Si ces éléments établissent que le capitaine Dreyfus est innocent, la responsabilité de ses généraux est terriblement engagée. L'un de ces généraux est le général Mercier.

M. Hadamard très étonné gardait le silence.

M. Mathieu Dreyfus répondit :

« Monsieur, votre démarche me trouble beaucoup. Je puis vous dire dès maintenant que je ne connais pas les éléments dont disposent les sénateurs dont vous me parlez. Vous faites sans doute allusion à M. Scheurer-Kestner.

Je sais que celui-ci croyait de mon frère et qu'il est convaincu de son innocence. J'ai fait moi-même quelques recherches dont je pourrai, si vous le voulez, vous communiquer le résultat à votre domicile. Je suis prêt à répondre à votre premier appel. »

M. Martini répondit : « C'est très urgent. Je suis couvert par le général Billot et vous vous entretenir vivement bientôt. Venez au plus tôt chez moi, 75, avenue de Villiers. »

M. Mathieu Dreyfus se rendit chez M. Martini le lendemain matin.

M. Martini insista à nouveau pour connaître les éléments dont disposaient les sénateurs. Comme M. Mathieu Dreyfus ignorait ces éléments, la convocation n'aboutit pas.

Un témoignage suspect

Du *Siècle* :

On invoque pour justifier l'accusation de corruption contre M. Mathieu, frère du Léon Dreyfus le témoignage de Mme Sandher. Celle-ci traduit de son mari le récit d'une démarche tentée auprès de lui et à laquelle les inculpés opposent des démentis les plus absolus et les objections les plus décisives. Serait-il à propos de faire remarquer que M. le colonel Sandherr fut accusé d'une maladie de la moelle épinière aussitôt l'affaire Dreyfus qui avait produit chez lui une exaltation considérable et qu'il mourut peu de temps après.

Il y a lieu à ce demander si le colonel hanté de ces tragiques souvenirs n'aurait pas été l'objet d'hallucination et, sans suspecter la sincérité de Mme Sandher si l'on peut ajouter quelques crédit aux affirmations faites par un esprit malade. Quant au défenseur du jeune Esterhazy, dont la moindre injure à l'égard de M. Scheurer et l'épithète de prussien, il ne devrait pas oublier que la sœur du colonel Sandher fut la première jeune fille alsacienne qui épousa un Allemand et que cette union fut considérée là-bas comme un scandale qui pesa lourdement sur la vie de l'officier français.

LES FRANÇAIS SUR LE NIL

Les Anglais sont furieux

Paris, 3 janvier. — On mande de Londres que le bruit de la présence des Français sur le Haut-Nil affole littéralement les coloniaux anglais ; aussi les nouvelles sensationnelles voulcèles leur train.

Le correspondant du *Daily News* à Rome, apprend de source privée que la *Consulta* a reçu une information aux termes de laquelle Ménélik désire former une armée pour venir en aide aux Français dans le Haut-Nil : il a convoqué à cet effet les Abyssins ; il prendra lui-même le commandement de cette armée.

» Dans les cercles coloniaux de Rome, les personnes compétentes pensent que cette expédition est plutôt dirigée contre la ma du Tigre, suspect d'anglophobie, et que le négus voudrait déposer afin de procéder à l'annexion de la province qu'il gouverne. »

Le *Daily Mail* dit que la nouvelle annonçant la présence des Français à Fashoda est vraie, mais n'est encore que la moitié de la vérité.

Le correspondant de ce journal au Caire, télégraphie en effet que l'expédition Marchand est parvenue très près de Khartoum. Ménélik vient de son côté, de convoquer ses Abyssins pour aider la marche des Français. C'est par suite de ces nouvelles que 2.000 hommes de troupes britanniques ont été dirigés en toute hâte sur Abou-Hamed.

« Or, on sait que le but avoué de l'expédition faite aux frais de la caisse de la Dette n'était autre que de rendre ces provinces au khédive.»

« Il y a là, conclut le journal anglais, une situation excessivement sérieuse et pouvant amener des conséquences dangereuses pour la paix : ces conséquences ne peuvent être évitées que par une action prompte et résolue du gouvernement britannique. »

Le même journal estime que l'expédition Marchand ne saurait être arrivée si près de l'Egypte, qu'elle n'ait auparavant reçu certainement le doublement de son effectif.

Division supérieure et de grammaire, 90 fr.

Division inférieure, 60 fr.

Classe primaire et enfantine, 40 fr.

Art. 3. — Les frais des examens sont supprimés tous les deux ans.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 3 sont applicables dès le 1er janvier 1898. Celles des articles 1er et 2 n'entreront en vigueur qu'au 1er octobre prochain.

Les anciens militaires réformés

Les anciens militaires réformés par cause d'infirmité, domiciliés dans la ville de Lille, réunis en assemblée générale, le dimanche 2 janvier, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Tout adhérent au Comité départemental de l'Union fraternelle des Blessés, dont le siège est à Lectoure (Gers), exprime le vœu que la Chambre des députés lasse droit aux justes revendications de la dite société, en vertu, avant la fin de la législature de 1897, le projet de loi rédigé et présenté par l'Union fraternelle des victimes de la Patrie, projet de loi contenant toutes les revendications de cette catégorie de blessés, dérisoirement gratifiés, malgré leur droit reconnu jusqu'à ce jour.

Les soussignés expriment également le vœu, dans le cas où l'urgence de la discussion immédiate du projet de loi susdit ne pourrait être obtenue, de proposer 5e du budget précité les amendements préconisés par l'Union Fraternelle dont le comité d'honneur pour ce vote de prendre le vote d'un de ces amendements, s'aura rien de commun ni ne pourra nuire aux intérêts ou amoindrir sur l'instance du projet de loi en question.

Fait à Lille, le 2 janvier 1898.

Pour les 150 grandes présents :

Le président du sous-comité du département du Nord.

Le secrétaire : CÉNÉRE.

BOUDINE-LAVERGNE

Chronique Locale

ROUBAIX

M. Henri Ternynck, chevalier de la Légion d'honneur

Hier, en publiant la liste des nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous avons mentionné M. Henri Ternynck, filateur et tisseur, président du Tribunal de commerce de Roubaix, que le gouvernement de la République vient de nommer chevalier de la Légion d'honneur; comme président du Tribunal de commerce, comme industriel et comme délégué à l'Exposition de Bruxelles.

Cette distinction flatteuse pour notre industrie locale et pour les honorables membres du tribunal de commerce a été on ne peut mieux méritée.

Un décorant l'homme intègre, le républicain sincère qui occupe la présidence du tribunal de commerce, le gouvernement de la République a fait acte de justice.

Les services rendus à l'industrie et aux industriels en tiliga par M. H. Ternynck sont immenses. Dans ces fonctions difficiles il a su garder l'estime et le respect de tous, aussi chacun a-t-il applaudi à sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

C'est un ruban très bien placé, une distinction qui honore tout Roubaix dans la personne de M. H. Ternynck.

Marius VÉRAN.

L'Alliance, rue des Fabricants

Nous apprenons qu'un groupe d'actionnaires de la Société « l'Alliance » se propose de se rendre chez leur président M. Jean-Baptiste Delaire, demeurant 1 Fleurs, pour lui présenter leurs souhaits et lui remettre un cadeau acheté par cotisations, en gage de leur reconnaissance pour les bons services et la sollicitude qu'il a apportée au bon fonctionnement de la Société.

A cet effet, le groupe d'amis cité plus haut convie tous les sociétaires à se rendre le jeudi 6 janvier, à 3 heures précises, à la Maison de la Haite des Tramways, au Pont du Breuiq, pour de là se rendre en corps chez M. Bonte.

Hospices de Roubaix

L'administration des hospices, dans le but de renseigner les intéressés, à l'honneur de faire connaître au public que les conditions à remplir pour le règlement des établissements, pour l'admission, aux hospices, ou à la pension mensuelle distribuée aux vieillards ou aux infirmes.

Les vieillards valides ne sont admis, dans aucun cas à l'hospice avant l'âge de 70 ans.

Leur indigence et leur domicile de recours ne doivent être prononcés que par délibération de la commission administrative.

Il en est de même de l'admission des incurables dont l'âge est indéterminé. Seulement, autres les actes constatant leur âge et leur domicile de secours, ils doivent faire l'objet d'un certificat des médecins des établissements hospitaliers, attestant l'impossibilité où ils sont d'obtenir leur guérison complète et de travailler pour vivre.

Au cet effet, la visite médicale des postulants a lieu le 2e jeudi de chaque mois à l'hôpital, à 9 h. du matin, sur la présentation d'une carte spéciale délivrée par le bureau du secrétariat des hospices, rue de l'Hospice, 9.

Le minimum de la durée du domicile à Roubaix pour les vieillards ou les incurables qui sollicitent leur admission à l'hospice ou un secours mensuel est fixé ainsi qu'il suit :

1° Pour les Français de 25 années.

2° Pour les étrangers à 35 années.

Les années de domicile à Roubaix doivent être ininterrompues, cependant la commission administrative a décidé récemment que :

Tout postulant — Français ou étranger — qui a quitté la ville pendant un laps de temps plus ou moins long, mais qui, nommons a séjourné à Roubaix le nombre d'année indiquées ci-dessus (25 ou 35) sera considéré comme ayant conservé ses droits aux secours ou à l'admission aux hospices, *à la condition expresse* que le dit séjour ait duré au moins cinq dans la ville soit au minimum de dix années.

Mais par dérogation aux dispositions ci-dessus ceux qui ont acquis *antérieurement* le domicile de secours *dans une commune de Roubaix*, par le nombre réglementaire de 25 ans, pour les Français et 35 ans pour les étrangers, ne seront pas tenus de remplir la condition de résidence, après un nouveau séjour durant toute la vie ainsi à Roubaix.

Les personnes qui se trouvent dans les conditions que nous venons d'indiquer doivent adresser leur demande à M. Dupuis, 2, place Lamoricière, rue de l'Hospice, 9, le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Au tribunal de Commerce

Question de Presse sportive

Hier est venue devant le tribunal de commerce de Roubaix, un procès qui intéressera le monde sportif roubaisien : celui, qui oppose notre confrère Gaston Nadaud, ancien directeur du Vélodrome roubaisien et du *Nord-Sportif*, à la société Roquet et Cie, à qui M. Nadaud avait, il y a un an, cédé la propriété du *Nord-Cycliste*.

Le point litigieux étant ainsi conçu :

M. Nadaud avait accepté de céder son journal à la Société Rogier et Cie à la condition de participer à la vente des bénéfices et qu'une indemnité lui serait allouée à la fin de l'année 1897, en cas de rupture de l'engagement.

Le directeur du *Nord Sportif*, mécontent de la ligne de conduite donnée au journal par ses propriétaires, ils avaient voulu le faire renouveler dès pas son engagement à fin 1897, et réclama l'indemnité prévue.

MM. Moïse Rogier et C' répondirent par une fin de non-recevoir.

Telle était la question que le tribunal de commerce de Roubaix avait à examiner hier.

L'honorable M. Honoré représentait notre confrère Nadaud. M. Chatelain était chargé de présenter la défense de MM. Moïse Rogier et C'.

Chronique Régionale

Légion d'honneur

Parmi les décorations du Ministère de l'agriculture figure celle de M. César Caullet, agriculteur à Hasnes (Nord), conseiller général.

L'Agriculture de notre département a donc obtenu cette année deux croix de la Légion d'honneur ; celle de M. Laurent-Mouchon, d'Orchies et celle de M. Caullet.

Le gouvernement a été bien inspiré en récompensant ces deux éminents cultivateurs dont les travaux agronomiques ont contribué puissamment à la prospérité et à la défense des intérêts campagnards. Nous félicitons les nouveaux légionnaires.

Nominations officielles

ARMÉE ACTIVE. — *Gendarmerie.* — M. Louis Chassaud, sous-lieutenant à Saint-Pol, est nommé lieutenant.

Ecole militaire de l'artillerie et du génie. — Sont admis à subir les épreuves orales d'admission MM. Boyer, maréchal des logis au 27e d'artillerie; Crépin, maréchal des logis fourrier, au 27e d'artillerie; Leblanc, maréchal des logis au 15e d'artillerie.

Les frais d'études dans les Lycées

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

Article Premier. — Dans les lycées autres que ceux de Paris et du département de la Seine, les frais de pension de la division élémentaire sont réduits uniformément de 50 francs, ceux de la demi-pension de la même division sont réduits uniformément de 25 francs.

Art. 2. — L'externat surveillé pour les élèves des classes enfantines, primaires et de la division élémentaire sera supprimé dans tous les lycées de France et d'Algérie où il n'existe pas actuellement.

La rétribution supplémentaire à payer par les externes surveillés sera fixée ainsi qu'il suit :

Division supérieure et de grammaire, 90 fr.

Division inférieure, 60 fr.

Classe primaire et enfantine, 40 fr.

Art. 3. — Les frais des examens sont supprimés tous les deux ans.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 3 sont applicables dès le 1er janvier 1898. Celles des articles 1er et 2 n'entreront en vigueur qu'au 1er octobre prochain.

Au Tribunal de Commerce

Question de Presse sportive

Hier est venue devant le tribunal de commerce de Roubaix, un procès qui intéressera le monde sportif roubaisien : celui, qui oppose notre confrère Gaston Nadaud, ancien directeur du Vélodrome roubaisien et du *Nord-Sportif*, à la société Roquet et Cie, à qui M. Nadaud avait, il y a un an, cédé la propriété du *Nord-Cycliste*.

Le point litigieux étant ainsi conçu :

M. Nadaud avait accepté de céder son journal à la Société Rogier et Cie à la condition de participer à la vente des bénéfices et qu'une indemnité lui serait allouée à la fin de l'année 1897, en cas de rupture de l'engagement.

Le directeur du *Nord Sportif*, mécontent de la ligne de conduite donnée au journal par ses propriétaires, ils avaient voulu le faire renouveler dès pas son engagement à fin 1897, et réclama l'indemnité prévue.

MM. Moïse Rogier et C' répondirent par une fin de non-recevoir.

Telle était la question que le tribunal de commerce de Roubaix avait à examiner hier.

L'honorable M. Honoré représentait notre confrère Nadaud. M. Chatelain était chargé de présenter la défense de MM. Moïse Rogier et C'.

Bris de clôture

Dimanche soir, vers onze heures et demie, les agents du service de la sûreté, étaient informés que des individus venaient de briser des carreaux chez M. Hirch, marchand de tissus, rue du Chemin-de-Fer, 22. Ils s'y rendirent mais à leur arrivée les individus avaient pris la fuite. M. Hirch a porte plainte.

Une bagarre Grande-Place

Nous avons parlé hier, d'une bagarre qui s'était produite dimanche à midi, sur la Grande-Place, au cours de laquelle Georges Marchand, âgé de 21 ans, tailleur d'habits, demeurant rue de Mouscron chez son camarade Sauvage à la *Brasserie Libertaire*, avait été arrêté.

Interrogé par M. Lecomte, commissaire de police, il a déclaré être anarchiste. Il a reconnu avoir frappé un sieur Lecry, qui se trouvait au moment de la bagarre et avoir mordu à la main droite l'agent Ernest Watteau, qui voulait *fait-on au bureau de poste de Tourcoing du secret des correspondances ?* »

Nous répondrons d'abord à notre confrère que nous ne nous occupons livrés à aucune fantaisie ; et que d'un autre côté c'est bien à tort qu'il se livre à des insinuations vis-à-vis de l'administration des Postes.

Le fait n'en est pas moins vrai.

Nous avons simplement été renseignés par de nombreux destinataires qui, nous le supposons, ne sont pas tenus au secret et peuvent à bon droit manifester leur surprise.

L'ouverture des fourneaux économiques

Ainsi que nous l'avons dit l'ouverture des fourneaux économiques est très prochaine. On compte ouvrir le fourneau du centre, qui sera établi à l'Hospice, lundi de la semaine prochaine.

A ce propos nous devons ajouter aux renseignements que nous avons déjà fournis sur le fonctionnement de cette œuvre ce suivant :

Les cartes d'admission aux fourneaux économiques seront délivrées aux personnes non patentées, demeurant à Tourcoing et y ayant leur résidence.

Les grèves

Aucun changement n'est survenu dans la situation de la grève de tisserands et lacheurs de la filature de coton Motte frères, rue des Pints.

Quant à la grève des doublures de la filature Watteau, rue de Wailly, une entente s'est établie entre patron et ouvrières et celles-ci ont repris le travail hier matin, à huit heures et demie.

Les doublueuses ont reçu promesse d'augmentation de un *demi centime au kilo sur les bas* de coton et lorsqu'il s'agira de fin pour taxis elles seront payées à la journée au lieu d'être payées aux pièces comme auparavant.

Une dompteuse domptée

Une nimbée dame de 30 ans, Céline Joly, se disant ex-dompteuse de la ménagerie Bidel, avait quelque jour été renversée violemment de l'avant et était devenue très exaberaite. Elle était pourvoir domptée facilement l'agent Louis Jules Dupardin qui l'invitait à dîner, mais c'est la dompteuse qui fut dompteé. Arrêtée sous prévention d'outrages, elle a été transférée à Lille où elle pourrait bien être dompteée à nouveau par les juges du tribunal correctionnel.

Un homme enragé

Décidément c'est à ne plus rien comprendre. Le malheureux Laporte est atteint de la rage, et une fois tout à fait étrange qu'il le paraît à se croire non seulement frappé de la terrible maladie, mais à en présenter tous les signes extérieurs les plus caractéristiques.

Toujours est-il que le malade est encore là, mais comme il ne s'alimente pas et que d'un autre côté il est en proie à une fièvre violente, sa mort n'est qu'une question d'heures.

Hier matin, Laporte, n'a plus reconnu sa pauvre femme.

Dans l'après-midi, vers 3 heures, un docteur attaché à l'Institut Pasteur est venu Tourcoing et accompagné de M. le docteur Dewyn, s'est rendu à l'Hôpital civil.

Nous croyons savoir que le docteur spécialiste n'est en aucune façon prononcé. Quant à M. le docteur Dewyn, il paraît toujours croire qu'on se trouve en présence d'un cas de folie.

Hier une petite fillette de Laporte est devenue malade et a un accès ressemblant à ceux dont sa mère semble elle-même atteint.

M. le docteur Dewyn a été appelé.

Nous n'avons pas pu contrôler le fait, mais on nous a dit que cette enfant avait elle-même été mordue par le chien reconnu enragé.

Cheval renversé par le car

Hier, vers 8 heures 20, le car n° 15 venant de la Croix-Rouge à tourcoing arrivait rue de Lille à hauteur de la rue de Renaix le cheval de M. Vandenbusche, 38 ans, marchand de charbon à Mouvaux. L'animal a été renversé et a été relevé sans blessures.

Croix. — On nous communique la lettre suivante :

Réponse à une lettre du citoyen Desbarbieux, Maire de Croix.

Vraiment on est à se demander, Croix, si M. Desbarbieux est Marseillais, ou si son secrétaire qui lui fait sans doute ses lettres ne l'est pas, mais, malheureusement s'il est parmi de ses compatriotes on ne peut tolérer d'altérer la vérité avec autant d'aplomb, que le fait à Croix le premier magistrat de la commune.

Dans la lettre que M. Desbarbieux écrivait au *Journal de Roubaix* il disait que la commission du Bureau de Bienfaisance n'avait jamais demandé de secours et que seule l'Administration municipale, s'est occupée du sort des malheureux.

Voici exactement ce qui s'est passé dans la séance du 10 novembre : M. Cousineur, qui ce jour la présidait à séance, M. Desbarbieux s'étant fait excuser (la livre des délibérations en fait foi, dit à MM. Brisbout et Bisquin, qu'il ne pouvait en conscience demander du bureau de bienfaisance et conseillers municipaux : Si le conseil municipal ne vote pas l'argent nécessaire que nous lui demandons, nous serons *forces de fermer le bureau de bienfaisance*, et je vous assure qu'avant huit jours il y aura des affiches sur les murs de Croix où il sera écrit : (Le bureau de bienfaisance sera fermé parce que la municipalité n'a pas voté l'argent nécessaire qui lui a été demandé par la commission.)

M. Cousineur pris même MM. Brisbout et Bisquin de vouloir faire les interprètes de la commission près du Conseil, pour appuyer la demande. M. Brisbout répondit que cet aimement le Conseil voterait l'argent que demandait la commission et qu'il espérait qu'il ne faudrait pas en arriver à l'affichage ; et le Conseil approuvait. M. Brisbout est : je crois animé des meilleures intentions pour secourir les pauvres.

Voilà ce qui détruit toutes les allégations du citoyen maire.

La majorité de la commission du Bureau de Bienfaisance affirme ; et certes, les témoignages de ces Messieurs ne sont pas à suspecter, ce qui a été dit à la réunion du 19 novembre est l'exacte vérité.

MM. Brisbout et Bisquin ne pourraient pas contester ces faits.

Vous avez beau vous débattre comme un diable dans d'une bénéficiaires vous mentez, tous les honnêtes gens parmi lesquels beaucoup de vos électeurs sont maintenant fixés sur votre façon d'agir.

Croyez-nous, citoyen maire, si vous continuez encore un moment dans cette voie, même quand vous direz la vérité, chose déjà bien rare chez vous, eh bien . . . on ne vous croira plus.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

(Signé) Aloïs Coutarier. — Henri Desmarchelier. — *Fidèle Dial.* — Jean-Baptiste Lepere, membres du Bureau de bienfaisance.

Une nouvelle inaptie collectiviste

On distribuait hier, en forme de circulaire, des insanités sur les membres de la majorité du Bureau de Bienfaisance. Toujours et encore, *mensonges et infamies*. Nous ne nous ferons pas signatures démontrent combien sont peu sérieuses et peu dignes de foi les personnes qui se cachent derrière des lettres telles que ceux inscrits en bas de cette mensongère et stupide circulaire comme toutes celles, du reste, faites par des gens qui n'ont le courage de crier et que quand ils sont certains que le mère ne vas en connus.

Maigre cela si des adversaires veulent des réponses qu'ils commencent par avoir le courage de signer des noms et ne pas se servir de noms susceptibles de figurer sur les listes électorales et les membres de la majorité du Bureau de bienfaisance sont prêts à leur répondre.

A bon entendeur salut.

Croix. — *Agression nocturne.* — M. Phalempin, employé de commerce, demeurant rue Mirabeau, a été assailli dans la nuit de dimanche sur le boulevard de la Chaussée, par un nommé Victor Devillers contremaître chez M. Payen, qui l'a roué de coups et dévalisé. Un passant, M. Bargibant, est venu au secours de M. Phalempin.

Wasquehal. — Dimanche à midi, le cadavre de Jean Lemperleur, âgé de 55 ans, tireur de fils, a été trouvé dans le canal de Roubaix. Les gardes Solesse et Wanin furent aussitôt prévenus mais aucun d'eux ne se dérangea et le corps demeura sur la berge du canal jusqu'à lundi matin.

UN SOLDAT GRIÉVEMENT BLESSÉ au fort de Rondues

Un jeune soldat, Paul Jonbin, de la classe 1896 du recrutement de Calais, détaché au fort de Rondues s'est grièvement blessé en nettoyant son fusil.

La baïonnette, qu'il ne pouvait retirer du canon, s'est détachée tout à coup à la suite d'un brusque effort et s'est enfoncée profondément dans la tête du malheureux, lui perforant les fosses nasales.

Lire à la 4e page : Chocolat du Nord.

Le nouveau succès à Roubaix

C'est bien l'Union France-Belge. Il n'y a plus de frontière pour la chaussure depuis que la Maison Chaussures-Manufactures vend tous ses articles 25 pour cent meilleur marché qu'en Belgique, et que les Belges viennent les acheter en France. C'est la maison qui vend la plus élégante et la plus solide des chaussures et à qualité égale le meilleur marché de toute la région.

Si vous voulez des preuves les voici : séries de bottines pour hommes, fabrication de la maison, matières de premier choix, en veau, chevreaux, vache vernis, 16 fr. 95 ; 2e choix, 7 fr. 95 ; 3e choix, depuis 5 fr. 40. — Dames : bottines et souliers à tous prix et pour toutes les bourses.

Hygiénique, drap élastique et vache vernis, 3 boucles : Hommes, 7 fr. 95 et 6 fr. 75. — Dames, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Fillettes, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Enfants, 3 fr. 95 et 2 fr. 45. — Caoutchoucs meilleures marques : Hommes, 2 fr. 90 ; avec éperons 3 fr. 75. — Dames : 4 talons, 2 fr. 45 ; sans talons, 2 fr. 25. — 10.000 paires de sous-bottes, confortables, capitonnées, mules, chaussons, souliers cyclistes, galoches fantaisie et ordinaire, vendues de 25 à 50 pour cent en dessous du prix réel.

Rien n'adresser à la Concurrence, 34 et 36, rue Blanchemaille, 142 gros. Des cadeaux seront offerts à tout acheteur.

Atelier de réparations.

TOURCOING

Petite réclame électorale

Sous cette rubrique nous avons annoncé que M. Albert Masurel, candidat aux prochaines élections législatives, avait pensé se faire une petite réclame électorale en envoyant des montagnes de cartes de visite aux électeurs à l'occasion du jour de l'an, et donné ainsi, à tort tout seul, un surcroit considérable de besogne aux braves facteurs.

Le *Journal de Roubaix*, après avoir reproduit notre entrefilet, le fait suivre des commentaires suivants :

« Comme fantaisie, c'est assez enfantin, et nous n'insistons pas.

» Si ce n'est pas une fantaisie, nous nous demandons où l'ancien député a trouvé l'imagination pour savoir combien telle ou telle personne expédie de cartes. De qui proviennent ces renseignements ? Que l'Administration du Bureau de bienfaisance et conseillers municipaux : Si le conseil municipal ne vote pas l'argent nécessaire que nous lui demandons, nous serons *forces de fermer le bureau de bienfaisance*, et je vous assure qu'avant huit jours il y aura des affiches sur les murs de Croix où il sera écrit : (Le bureau de bienfaisance sera fermé parce que la municipalité n'a pas voté l'argent nécessaire qui lui a été demandé par la commission.)

M. Cousineur pris même MM. Brisbout et Bisquin de vouloir faire les interprètes de la commission près du Conseil, pour appuyer la demande. M. Brisbout répondit que certainement le Conseil voterait l'argent que demandait la commission et qu'il espérait qu'il ne faudrait pas en arriver à l'affichage ; et le Conseil approuvait. M. Brisbout est : je crois animé des meilleures intentions pour secourir les pauvres.

Voilà ce qui détruit toutes les allégations du citoyen maire.

La majorité de la commission du Bureau de Bienfaisance affirme ; et certes, les témoignages de ces Messieurs ne sont pas à suspecter, ce qui a été dit à la réunion du 19 novembre est l'exacte vérité.

MM. Brisbout et Bisquin ne pourraient pas contester ces faits.

Vous avez beau vous débattre comme un diable dans d'eau bénéficiaires vous mentez, tous les honnêtes gens parmi lesquels beaucoup de vos électeurs sont maintenant fixés sur votre façon d'agir.

Croyez-nous, citoyen maire, si vous continuez encore un moment dans cette voie, même quand vous direz la vérité, chose déjà bien rare chez vous, eh bien . . . on ne vous croira plus.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

(Signé) Aloïs Coutarier. — Henri Desmarchelier. — *Fidèle Dial.* — Jean-Baptiste Lepere, membres du Bureau de bienfaisance.

Une nouvelle inaptie collectiviste

On distribuait hier, en forme de circulaire, des insanités sur les membres de la majorité du Bureau de Bienfaisance. Toujours et encore, *mensonges et infamies*. Nous ne nous ferons pas signatures démontrent combien sont peu sérieuses et peu dignes de foi les personnes qui se cachent derrière des lettres telles que ceux inscrits en bas de cette mensongère et stupide circulaire comme toutes celles, du reste, faites par des gens qui n'ont le courage de crier et que quand ils sont certains que le mère ne vas en connus.

Maigre cela si des adversaires veulent des réponses qu'ils commencent par avoir le courage de signer des noms et ne pas se servir de noms susceptibles de figurer sur les listes électorales et les membres de la majorité du Bureau de bienfaisance sont prêts à leur répondre.

A bon entendeur salut.

Croix. — *Agression nocturne.* — M. Phalempin, employé de commerce, demeurant rue Mirabeau, a été assailli dans la nuit de dimanche sur le boulevard de la Chaussée, par un nommé Victor Devillers contremaître chez M. Payen, qui l'a roué de coups et dévalisé. Un passant, M. Bargibant, est venu au secours de M. Phalempin.

Wasquehal. — Dimanche à midi, le cadavre de Jean Lemperleur, âgé de 55 ans, tireur de fils, a été trouvé dans le canal de Roubaix. Les gardes Solesse et Wanin furent aussitôt prévenus mais aucun d'eux ne se dérangea et le corps demeura sur la berge du canal jusqu'à lundi matin.

UN SOLDAT GRIÉVEMENT BLESSÉ au fort de Rondues

Un jeune soldat, Paul Jonbin, de la classe 1896 du recrutement de Calais, détaché au fort de Rondues s'est grièvement blessé en nettoyant son fusil.

La baïonnette, qu'il ne pouvait retirer du canon, s'est détachée tout à coup à la suite d'un brusque effort et s'est enfoncée profondément dans la tête du malheureux, lui perforant les fosses nasales.

Dernière Heure

BRUITS de remaniements ministériels

Paris, 3 janvier. — De l'Agence Nationale :

« Nous croyons savoir que M. Méline » le projet d'apporter quelques modifications dans la composition actuelle de son cabinet. Avant son départ pour Cannes, il s'en serait entretenu, nous dit-on, avec plusieurs personnalités importantes de sa majorité et aurait même déjà pressenti à ce sujet M. le Président de la République.

» Deux ministres qui ont été fort maltraités au cours de la discussion du budget seraient débarqués très prochainement, sans doute avant la rentrée des Chambres. »

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

PREMIÈRE PARTIE

—Ça coule de source... Es-tu bête, François ! Et papa, maman, ils ne sont donc plus bons ?

— Je suis orphelin, déclara Adrien.

— Alors, tu es bâtard.

— Il est pas.

— Sans trop de curiosité, combien encore à la maison ?

— Deux mille quatre-vingt-cinq francs.

— Ça fait pas grand'chose, ça peut remonter. Vous-tu mettre deux mille francs, demain, avec moi, qui connais d'Aptoul ?

— Et si nous perdons, repart l'orphelin ?...

— Comme je le dis que nous ne perdons pas ! Mais sur la science, l'expérience ! Perdre ? moi ! Et mes deux mille francs, croie-tu donc que je les mettrais pas ? Et mes deux mille francs, croie-tu donc que je les mettrais pas ? Et mes deux mille francs, croie-tu donc que je les mettrais pas ?